

Paris, le 12^e Avril 1836.

Ministère
de l'Intérieur.

Comptabilité générale.

2^{me} Bureau.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 19 Mars dernier par la quelle vous m'informez Du versement que vous a fait M. Sigalon, De 414 L. 110^l. représentant, l'induction faite du change et des provisions des banquiers de Paris et de Rome, la somme de 4,000^{fr}. Destinée à rembourser l'Académie de pareille avance qu'elle avait faite à cet Artiste, en 1835.

Je vous autorise, Monsieur, à porter la D^{te} somme de 4,000^{fr} en recette dans votre Compte de 1835, sauf à porter en dépense dans le même compte, la différence de 117^{fr} 34^l. qui résulte de la réalisation des D^{tes} 4,000^{fr} en monnaie de Rome. /

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le Pair de France, Ministre
Secrétaire d'état de l'Intérieur,
Le Sous Secrétaire d'état,

Guizot

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie royale de France à Rome.